

Qualité des eaux de consommation humaine

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ars

Unité de gestion: MAIRIE DE SAILHAN

Exploitant: MAIRIE DE SAILHAN

Prélèvement et mesures de terrain réalisés le 04 mars 2024 à 13h30 pour l'ARS.

Par le laboratoire: LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

Nom et type d'installation:

SAILHAN - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Nom du point de surveillance: VILLAGE DE SAILHAN - SAILHAN

Localisation exacte du prélèvement: DOMICILE GRANGE FRANCIS

Code du point de surveillance: 000000674

Code installation: 000673

Numéro de prélèvement: 00152559

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Bulletin édité le mercredi 13 mars 2024

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	7,8	°C		25		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,55	unité pH	6,5	9		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L		15		
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	0,13	NFU		2		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	315	µS/cm	200	1 100		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L		0,1		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	17	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	0	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	0	n/(100mL)				0